

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : SA D'HLM Unicil : Acquisition-amélioration d'une maison relais de 27 logements à
Marseille 1er arr.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône Madame la déléguée au logement soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur des opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SA d'HLM UNICIL (ex Phocéenne d'Habitations) sollicite une subvention de 81 000 € pour le projet d'acquisition-amélioration d'une maison relais de 27 logements PLAI de type 1, située au 23-25 Bd d'Athènes à Marseille 1^{er} arr. Un bail à réhabilitation a été passé avec le propriétaire foncier l'association « Maison de la jeune fille – Jane Pannier », qui assurera la gestion locative de l'immeuble.

L'opération porte sur un coût prévisionnel de 2 480 040 €

La contrepartie réservataire en faveur du Département associée à l'octroi de l'aide sollicitée s'établit à 3 logements.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à SA d'HLM UNICIL d'une subvention de 81 000 € destinée à accompagner l'acquisition-amélioration de 27 logements locatifs sociaux à Marseille 1er pour un coût prévisionnel global TTC de 2 480 040 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation de 3 logements sur l'opération ;
- approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL